



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

Le lundi 28 avril 2021 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 23/06/2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN – Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusée :

Pouvoir : Frédérique MARTY donne pouvoir à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

1- INFO SUR LES RADARS PEDAGOGIQUES et SECURITE

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente le rapport établi sur le radar fixe de l'entrée du village et le radar mobile qui a été mise en place en trois points : 300 rte de Crest et Rte des Mûres sens Beaumont-les-valence puis sens Montvendre quartier Panette.

Entre le 25 juin 2020 et le 25 juin 2021, route du stade, à l'entrée du village on constate une forte circulation, 88 % des automobilistes ou motocyclistes respectent le 70 Km/h contre seulement 70 % pour ceux qui sortent du village.

Durant la période on constate 694 relevés à une vitesse excessive avec possibilité de perte de permis sur le champ. Attention la gendarmerie effectue des contrôles réguliers à partir du rond-point.

Sur la route de Crest, limitée à 30 Km/h, pour la période du 12 avril au 30 avril 2021, aucun véhicule à + de 40 km de la vitesse autorisée, mais 35 % des relevés ne respectent pas la vitesse.

Sur la route des Mûres pour la période du 30 avril 2021 au 25 juin 2021 : 2 conducteurs auraient dû perdre le permis sur le champ. 96 % des relevés respectent la vitesse. Le trafic sur cette route est assez important (17 000 véhicules par mois), la route est très étroite. La route sera limitée à 70 Km/h.

Après observations des différents relevés, il est noté que les radars pédagogiques sont efficaces sur 80 % des conducteurs, il reste malheureusement quelques inconscients.

Le radar pédagogique mobile sera positionné sur d'autres lieux d'ici la fin de l'année.

Des panneaux plus précis seront installés à l'intersection de la route de la source et de la route du stade avec l'interdiction des poids lourds de plus de 10 tonnes à 500 mètres sauf desserte des bâtiments d'élevage.

Le rétablissement du panneau de l'aire de camping-car avec signalisation manquante.

Les panneaux des entrées route de Crest, de la route de Barcelonne, de la route de la Baume seront avancés.

Demande d'un riverain de la rue du Rioussat afin qu'elle soit en sens unique car la route n'est pas très large pour se croiser.

Le sens unique risque de faire augmenter la vitesse.

La commune ne souhaite pas imposer un sens de circulation dans l'instant.

2-DESIGNATION DU COORDONATEURS COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2022

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, (le cas échéant)

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Suite à l'annulation du recensement 2021 en raison des conditions sanitaire liés à la Covid19 et considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et suppléants et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER Madame Charlotte SAGNARD comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022.

Elle bénéficiera pour l'exercice de cette activité soit d'une décharge partielle de ses activités soit d'heures complémentaires (agent à temps non complet) ou supplémentaires, de récupération du temps supplémentaire effectué ou autre indemnité du régime indemnitaire.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 3 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022 (Mesdames ROUSSEAU, BOSCHER et SAUZET).

3- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (SID)

Suite à la demande du SID, Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoût et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, **soit** les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci **ou soit** la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le projet de nouveaux statuts figure en PJ, les éléments modifiés sont surlignés en jaune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

-DE VALIDER les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FETE DE L'AGRICULTURE DU 5 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du Conseil Municipal du 31 mai dernier.

Suite à la demande de l'association des Jeunes Agriculteurs de la Drôme pour la tenue sur la commune de MONTVENDRE le 5 septembre prochain de la fête de l'agriculture il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association des jeunes agriculteurs dans le cadre de la fête de l'agriculture
- DE PRELEVER la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

5 – PLANNING DES MANIFESTATIONS

Annulation de la fête de la musique en juin et de la vogue annuelle fin aout

- Le 02 juillet : Fête des écoles
- Le 06 juillet : Tour de France cycliste (15h25 caravane et les coureurs 16h30-17h00)
- Le 9 juillet : Volley par Booster 26
- Le 26 juillet : Tour de France en courant
- Le 1^{er} Aout : Fête des moissons
- Le 02 septembre : Tour Auto optic 2000 Paris Nice
- Le 05 septembre : Fête de l'agriculture
- Le 12 septembre : Rallye vélo (les 10 ans)
- Le 25 septembre : centenaire du monument aux morts
- Le 7 novembre : foire aux arbres
- Le 11 novembre : Armistice14-18
- Le 11 décembre : Flambo run (à confirmer)
- Le 12 décembre : repas des Aînés

6- INFO SUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

La mise en concurrence pour le choix de l'architecte assurant la mission de Maitrise d'œuvre sera lancée mi-juillet avec un retour des propositions pour fin aout et choix du candidat mi-septembre.

7- POINTS TRAVAUX

Emplois partiels réalisés en totalité (sauf finition, et en septembre la serve, émulsion Chassagne dérasement la garenne + arrêt de car + placette jardins du soleil et allée Lilas/Soleil pour canaliser l'eau).

Route de Barcelonne : La mise en forme du fond a été effectuée ainsi que les bordures et la 1ère couche d'émulsion. La Spie pose actuellement les candélabres routiers. L'enrobé sur les trottoirs sera fait ce vendredi ainsi que le ralentisseur du bas.

De plus, la première semaine de juillet il sera fait les dernières couches de bitume et ainsi que la mise en place de la terre dans les massifs puis pose les lanternes de la partie piétonne et la finition de tout le côté piéton (espace verts, bancs, lanterne).

Un avenant est à venir pour la reprise du fond suite mise à niveau des bordures.

Autres : route des Crottes, trous à boucher ainsi qu'au virage de la route des Gores

8 - POINT FIBRE

Monsieur Stéphane PHILIBERT expose que la commune n'a pas eu de retour au courrier de relance fait à ADN et à notre demande de rendez-vous.

La présidente nous demande maintenant de voir avec l'agglomération VRA.

Le local fibre est terminé depuis le début d'année mais il est vide...

ADN devait nous raccorder en 2019, la nouvelle date annoncée est 2023 !

Ce mercredi sera présenté en conseil communautaire une nouvelle convention avec ADN avec un volet financier mais la ligne budgétaire de 2023 est vide.

Rien n'est clair.

Une demande de rendez-vous sera prise avec Madame MOUTON.

9 – COMPTE RENDUS DES RÉUNIONS VEORE TRAME TURQUOISE ET VEILLEURS DE CRUES.

Martine CARAYON expose qu'elle a participé à différentes réunions en lien avec Valence Agglo et le service GEMAPI concernant le risque inondation.

*TRAME TURQUOISE VEORE ET GUIMAND pour recréer la biodiversité sur le secteur. Il est prévu la création de 7 km de haie ainsi que de plusieurs mares (Bachassier, Beaumont, Montéléger, Montéliér).

*VEILLEURS DE CRUE : La réunion des veilleurs de crue au pont des foulons à Beaumont Les veilleurs surveillent le cours d'eau en cas de pluie avec la mise en place d'échelle ou de repère naturel.

Martine CARAYON est le contact élu.

Chaque veilleur est doté d'un carnet de relevé, il est averti en amont (Barcelonne) et on prévient le suivant (Beaumont)

Le projet de suppression des digues de la Véore en stand-by, mais il est prévu des petits travaux d'entretien.

Elle indique également que les propriétaires en zone inondable des bassins versants de la Véore et de la Barberolle ont été contactés par courrier afin de leur présenter le dispositif ALABRI (Accompagnement pour l'Adaptation du Bati au Risque Inondation). Ce dispositif prévoit un diagnostic de vulnérabilité de logement et des conseils et financements pour l'adaptation du logement).

- QUESTIONS DIVERSES

* Consultation des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu).

* Autres : Quid de la reprise des voiries et éclairages publics des lotissements privés ?

Les associations syndicales du Clos Sylvestre et de Chansaud demandent si la commune souhaite reprendre la voirie et l'éclairage ou s'ils doivent élire un nouveau bureau ?

Un travail global sur tous les lotissements est à effectuer : les jardins du soleil, l'orée du coteau, les rives du Bost, Mayoux, Chansaud, Clos Sylvestre.

* Planning des prochains CM :

- Lundi 13 septembre
- Lundi 18 octobre
- Lundi 22 novembre
- Lundi 13 décembre

Prochain conseil le 13 septembre 2021.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Bruno SERVIAN

